

JUSTIFICATIF DE PARUTION

Identifiant annonce : 7424298401

Nous soussignés, Médialex Agence d'annonces légales et judiciaires SAS au capital de 480 000 Euros déclarons avoir publié le texte intégral d'annonce légale ci-dessous :

Cliquez ici :

<https://www.agriculteur-normand.com/annonces-legales/details/7424298401>

Cette annonce a été mise en ligne le **2 octobre 2025** sur **Agriculteur Normand-web**
Pour le département : **14 - CALVADOS**

SPLIT

SAS au capital de 1.000,00 €

Siège social : 6 bis rue de la Cambette 14400 BAYEUX

En cours d'immatriculation

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination sociale : SPLIT

Forme : SAS

Capital social : 1.000,00 €

Siège social : BAYEUX (14400) 6 bis rue de la Cambette

Objet social : La société a pour objet, en France et dans tous pays : Accompagnement stratégique et opérationnel dans la transformation, l'optimisation et l'amélioration des espaces résidentiels et professionnels, l'achat, la vente, l'import, l'export, la distribution et la commercialisation d'objets de décoration, de mobilier et d'articles d'ameublement, neufs ou d'occasion, la prestation de services et le conseil en matière d'organisation et de gestion administrative, auprès de particuliers et de professionnels, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités, la participation, directe ou indirecte de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières et dans toutes entreprises commerciales ou industrielles quel qu'en soit l'objet.

Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation de la société au RCS.

Président : Monsieur Thomas PARRAIN, demeurant à BAYEUX (14400) 6 bis rue de la Cambette.

Admission aux assemblées et droit de vote : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, ou à distance, par voie électronique, dans les conditions prévues par la loi et les présents statuts, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Il doit justifier de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective trois jours ouvrés au moins avant la réunion de l'assemblée, à 15 heures, Heure de Paris.

Agrément : Les actions ne peuvent être cédées y compris entre associés qu'avec l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité des voix des associés disposant du droit de vote.

R.C.S. : La société sera immatriculée au R.C.S. de CAEN.

Pour avis
Le Président

*Cet aperçu est donné à titre purement indicatif.
Il ne reflète pas forcément la composition de l'annonce telle qu'elle sera publiée.*

David CANTARERO
Directeur de Médialex